

3357COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

Le mardi 9 avril 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE (arrivé à 21h10), Denis MARCHAND et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN, Miguel CAMUS et René VAUGEOIS donnant pouvoir à Sandrine RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- I. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018
- II. BUDGETS PRIMITIFS 2019
- III. DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- IV. ASSOCIATION MAYENNAISE POUR L'INSERTION
- V. QUESTIONS DIVERSES

I. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

a) Compte administratif de la Commune 2018

2018	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	792 903,80 €	1 369 015,51 €	576 111,71 €
Investissement	492 520,46 €	537 292,86 €	44 772,40 €

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la commune de l'année 2018.

b) Compte administratif Assainissement 2018

2018	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	38 555,50 €	41 033,52 €	2 478,02 €
Investissement	15 325,48 €	49 351,47 €	34 025,99 €

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif de l'assainissement 2018 ainsi que le compte de gestion 2018.

c) Compte administratif Lotissement du Muguet 2018

2018	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	0 €	55 123,74	55 123,74 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

DELIBERATION : Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif du lotissement du Muguet 2018 ainsi que le compte de gestion 2018.

II - BUDGETS PRIMITIFS ANNEE 2019

a) Budget Principal Commune

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **1 463 994,71 €**.

La section d'INVESTISSEMENT est présentée en suréquilibre avec :

- ✓ Les recettes estimées à **712 583,69€**
- ✓ Les dépenses estimées à **854 393,41 €**.

Le budget primitif 2019 de la Commune présente donc un suréquilibre en investissement de **141 809,72 €**.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'année 2019.

Au vue du budget primitif 2019 présenté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide de ne pas augmenter les taux d'impositions de l'année 2018**
- ✓ **et fixe les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2019 :**

	TAUX VOTES	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	15,38	143 665 €
Taxe foncière (Bâti)	29,74	169 012 €
Taxe foncière (non Bâti)	40,50	66 177 €

b) Budget Assainissement

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **56 539,52 €**.
La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **64 929,69 €**.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2019.

c) Lotissement du Muguet

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **55 123,74 €**.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Muguet pour l'année 2019.

III- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

✓ Rue des Perrières parcelle section B n° 913

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé Rue des Perrières parcelle section B n°913

IV- A.M.I (ASSOCIATION MAYENNAISE POUR L'INSERTION)

Mickaël Delahaye explique que l'épicerie sociale est désormais ré-ouverte aux Commerçois mais une régularisation de la cotisation de l'année 2018 est demandée en plus de la cotisation 2019.

Soit $152€ + 117€ = 269€$

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de verser 269€ à l'AMI.

V- QUESTIONS DIVERSES

➤ Bornage parcelle M.et Mme COUILLEAUX- Rue des Tisserands

Madame COUILLEAUX Virginie, administrée de Commer, vient exposer une problématique de bornage.

Le conseil municipal invite Madame COUILLEAUX à prendre rendez-vous chez le notaire qui a acté la vente pour de plus amples précisions. A la suite, l'étude du géomètre pourra être sollicitée si nécessaire.

➤ **Raccordement Jouis/Letourneur**

Une demande d'extension du réseau électrique a été demandée au lieu-dit « Le Fougeray ». Une mutualisation des travaux est demandée afin de limiter les coûts et de n'avoir qu'une tranchée commune.

Les travaux seront réalisés par la commune par l'intermédiaire de Territoire Energie Mayenne pour un montant de 5 400€. Le remboursement communal sera réalisé sous forme de convention ou de dons à hauteur de 50% par les familles Jouis et Letourneur soit 2700€ pour chacun.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'extension de réseau par l'intermédiaire de Territoire Energie Mayenne pour un coût de 5 400€ et la mise en place d'une convention de remboursement ou de don avec un règlement à parts égales des familles Jouis et Letourneur à hauteur de 2700€ chacune dès que les travaux seront réalisés.

➤ **Demande d'ouverture d'un chemin sur voie communale**

M et Mme Bergue, administrés résidant au Petit Vaugaron souhaitent créer un chemin privé qui déboucherait sur la voie publique donnant accès directement à la maison de Mr et Mme Pellier afin de séparer les entrées respectives.

Dans le prolongement ils souhaitent que la voie communale actuelle soit rétrocédée à leur profit. Le calvaire existant serait déplacé pour la nécessité des travaux avec l'accord du diocèse.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'autoriser la création du chemin privé qui débouchera sur la voie publique et le déplacement du calvaire suite à l'accord du diocèse.

La rétrocession du chemin communal ne pourrait être effective que dans un second temps, après une enquête publique préalable, dans un délai de trois ans le temps d'apprécier le fonctionnement de la nouvelle voie pour Mr et Mme Pellier.

Si la rétrocession devait entraîner une procédure d'échange, celle-ci ne sera possible que sous condition d'une réfection de voirie équivalente à celle existante à ce jour et conforme à la bonne circulation de véhicules.

➤ **Salle des Lilas : tarifs location des salles**

Suite à la proposition des services, Mickaël Delahaye évoque qu'un forfait week-end soit instauré pour les deux salles afin de simplifier la gestion de la location des deux salles.

A la demande du conseil, des statistiques de location vont être étudiées afin de voir s'il est fréquent ou non que la salle ne soit louée exclusivement le samedi ou le dimanche. Josiane COUILLEAUX va se charger d'étudier la question et le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil après que la commission de gestion des salles se soit réunie.

➤ **ALSH**

Sabrina GUYARD demande l'achat de maillots pour l'ALSH avec le numéro de téléphone de la mairie afin de sécuriser les sorties lors des déplacements. Les maillots seront réutilisés chaque année.

Un devis chez Intersport a été réalisé, un autre devis est en attente de réception.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de donner délégation à Denis MARCHAND pour gérer cet achat avec Sabrina GUYARD pour sécuriser les sorties des enfants inscrits au centre.

➤ **Ecole Jules Verne**

L'école demande la validation de devis d'autocars pour se rendre à « La vague », la piscine intercommunale dans le cadre du programme scolaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le programme de sorties au centre aquatique « La vague » et donne délégation à Denis Marchand et/ou Aurore Bibron pour valider les meilleurs devis en collaboration avec la directrice d'école.

➤ **Bail GAEC de la COUR**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de renouveler le bail rural précaire pour une nouvelle année au GAEC de la Cour.

➤ **Terrains Bechet De La Peschardière : vente réalisée par le notaire Elsa Martini à Versailles**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de remettre dans les mains de Maître Martini Elsa situé à VERSAILLES le dossier d'achat des terrains cadastrés B 1219 et B 1131 des consorts de la Peschardière confié dans un premier temps à l'étude de géomètre ZUBER du fait du nombre élevé d'indivisaires.

➤ **Bulletin communal**

Plusieurs devis ont été demandés par Aline LEBRETON pour l'édition du bulletin 2019 pour 550 exemplaires.

Reprodis	814€ TTC
Bureautique fournitures	880€ TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société REPRODIS pour un montant de 814 € TTC.

➤ **Admission en non-valeur**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de 83€ pour un ancien administré de Commer.

➤ **Service technique : candidature Aurélien BEAUDOUIN**

La commune a reçu une demande d'emploi saisonnier par Aurélien Beaudouin, étudiant en aménagement et entretien des espaces verts. Ce dernier a déjà travaillé au sein du service technique de la commune l'année dernière et cela s'est très bien passé.

Sa demande porte sur la période du 1^{er} juillet au 14 septembre 2019.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à 12 voix pour et 1 abstention de proposer à Aurélien Beaudouin un contrat du 1^{er} juillet au 14 septembre 2019.

➤ **Terrain de football**

Damien Couilleaux présente un projet du club de football d'aménagement d'une terrasse et d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite sur le terrain de football communal. La main d'œuvre serait réalisée par les membres du club à titre bénévole.

Mickaël Delahaye propose d'allouer un budget de 2 000€ pour cet aménagement.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'allouer un budget de 2 000€ à l'association l'étoile bleue de Commer section football pour la réalisation de travaux d'aménagement.

Décompactage : Mickaël Delahaye propose qu'un décompactage du terrain soit réalisé par Jardi concept afin d'améliorer la qualité du terrain principal qui n'absorbe pas l'eau dans sa partie récente.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, un décompactage du terrain de football par la société Jardi concept pour le terrain principal.

➤ **Maurice DESLAIS (Garde particulier communal)**

Mickaël Delahaye informe que M. DESLAIS va devenir garde particulier (garde de l'espace public et possibilité de verbaliser sur les secteurs du Plan d'eau, la Gare et les lagunes) en cas d'infraction.

➤ **Chantier argent de poche/bénévoles associations**

Mickaël Delahaye propose de mettre en place un chantier argent de poche dont le but sera d'organiser une manifestation pour remercier les bénévoles des associations de Commer ayant pour objectifs de créer du lien social, remercier les bénévoles pour leur investissement et inciter nos jeunes à se lancer dans le bénévolat.

Denis Marchand va étudier le dossier avec Damien Couilleaux.

➤ **Maison à prestations médicales, paramédicales et de services : SPS et maîtrise d'œuvres**

Mickaël Delahaye expose au conseil la nécessité d'une mission de coordination des travaux pour l'ancienne école. Aussi il conviendra de réaliser des plans pour monter un dossier dans le cadre de l'accessibilité de bâtiment public.

Le recours à un maître d'œuvre et/ou une mission de coordination sera présentée lors d'un prochain conseil.

Il est 1h00, la séance est levée.